

## Jean-Baptiste André Godin aux Fonderies et manufactures Godin-Lemaire, 2 juillet 1863

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Vigerie, A.**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Fonderies et manufactures Godin-Lemaire](#) est destinataire de cette lettre  
[Van Gennip, C. J.](#) est cité(e) dans cette lettre  
[Van Laer](#) est cité(e) dans cette lettre  
[Verstraeten-Demeurs, Ph.](#) est cité(e) dans cette lettre  
[Vigerie, A.](#) est auteur(e) de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (4)

Collation 3 p. (343r, 344v, 345r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888) ; Vigerie, A, Jean-Baptiste André Godin aux Fonderies et manufactures Godin-Lemaire, 2 juillet 1863, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (4)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/29856>

Copier

## Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## Présentation

Auteur·e

- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Vigerie, A.](#)

Date de rédaction [2 juillet 1863](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Fonderies et manufactures Godin-Lemaire](#)

Lieu de destination Laeken, Bruxelles (Belgique)

## Description

Résumé Informations relatives à l'usine de Laeken : sur la caisse de secours des travailleurs et travailleuses de l'usine de Laeken ; sur les retraits d'argent à la banque ; sur le compte de l'avocat Demeur et celui de monsieur Dansaert ; sur le compte de Van Gennip ; demande de renseignements sur Van Elewyck, qui a déjà acheté 2 000 F de marchandises ; achat de manches de pelles ; régularisation des comptes de clients belges débiteurs des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire ; bonification de clients ; ne poursuivre les clients insolubles Theunissen (Theunissens ?) et Gilson qu'avec la certitude de résultats satisfaisants ; sur le compte de Van Laer ; demande de remplacer le jardinier Alderson par un autre locataire ; opérations comptables.

Notes

- Une numérotation manuscrite est copiée dans la marge du folio : « 340/346 ».
- Le courrier est signé Vigerie par procuration de Godin-Lemaire.

## Mots-clés

[Appareils et matériels](#), [Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Travailleurs et travailleuses](#)

Personnes citées

- [Alderson, Petrus](#)
- [Bargmans \[monsieur\]](#)
- [Bolsius \[monsieur\]](#)
- [Dansaert \[monsieur\]](#)
- [Deboek \[monsieur\]](#)
- [Delcroix \[monsieur\]](#)
- [Demeester \[monsieur\]](#)
- [Demeur, Adolphe \(1827-1892\)](#)
- [Destambert \[monsieur\]](#)

- [Devidder, Joos](#)
- [Dubois \[monsieur\]](#)
- [Dufer-Liénaux \[monsieur\]](#)
- [Gilson \[monsieur\]](#)
- [Ketels \[monsieur\]](#)
- [Laurens \[monsieur\]](#)
- [Luppens \[monsieur\]](#)
- [Nouveau-Bruch \[monsieur\]](#)
- [Peeters \[monsieur\]](#)
- [Périlleux \[monsieur\]](#)
- [Pickardhaschmits \[monsieur\]](#)
- [Ruelens \[monsieur\]](#)
- [Staudt \[monsieur\]](#)
- [Theunissen \[monsieur\]](#)
- [Valcke \[monsieur\]](#)
- [Van Elewyck \[Bruxelles\]](#)
- [Van Gennip, C. J.](#)
- [Van Laer \[monsieur\]](#)
- [Verstraeten-Demeurs, Ph. \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Anvers \(Belgique\)](#)
- [Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Fayt-lez-Manage \(Belgique\)](#)
- [Laeken, Bruxelles \(Belgique\)](#)
- [Londres \(Royaume-Uni\)](#)
- [Louvain \(Belgique\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomFonderies et manufactures Godin-Lemaire

GenreNon pertinent

Pays d'origineFrance

ActivitéIndustrie (grande)

BiographieEntreprise fondée en 1840 à Esquéhéries (Aisne) par Jean-Baptiste André Godin pour la fabrication d'appareils de chauffage et de cuisson en fonte de fer, dont les ateliers sont transférés à Guise en 1846. Un deuxième site de production est créé en Belgique en 1853, à Forest-lez-Bruxelles puis à Laeken. La raison sociale de l'entreprise réunit les nom de Jean-Baptiste André Godin et de son épouse Esther Lemaire. L'entreprise devient en 1880 la [Société du Familistère de Guise, Association coopérative du capital et du travail](#).

---

NomEntreprise fondée en 1840 à Esquéhéries (Aisne) par Jean-Baptiste André Godin pour la fabrication d'appareils de chauffage et de cuisson en fonte de fer, dont les ateliers sont transférés à Guise en 1846. Un deuxième site de production est créé en Belgique en 1853, à Forest-lez-Bruxelles puis à Laeken. La raison sociale de l'entreprise réunit les nom de Jean-Baptiste André Godin et de son épouse Esther Lemaire. L'entreprise devient en 1880 la [Société du Familistère de](#)

### Guise, Association coopérative du capital et du travail.

GenreEntreprise fondée en 1840 à Esquéhéries (Aisne) par Jean-Baptiste André Godin pour la fabrication d'appareils de chauffage et de cuisson en fonte de fer, dont les ateliers sont transférés à Guise en 1846. Un deuxième site de production est créé en Belgique en 1853, à Forest-lez-Bruxelles puis à Laeken. La raison sociale de l'entreprise réunit les nom de Jean-Baptiste André Godin et de son épouse Esther Lemaire. L'entreprise devient en 1880 la [Société du Familistère de Guise, Association coopérative du capital et du travail.](#)

Pays d'origineEntreprise fondée en 1840 à Esquéhéries (Aisne) par Jean-Baptiste André Godin pour la fabrication d'appareils de chauffage et de cuisson en fonte de fer, dont les ateliers sont transférés à Guise en 1846. Un deuxième site de production est créé en Belgique en 1853, à Forest-lez-Bruxelles puis à Laeken. La raison sociale de l'entreprise réunit les nom de Jean-Baptiste André Godin et de son épouse Esther Lemaire. L'entreprise devient en 1880 la [Société du Familistère de Guise, Association coopérative du capital et du travail.](#)

ActivitéEntreprise fondée en 1840 à Esquéhéries (Aisne) par Jean-Baptiste André Godin pour la fabrication d'appareils de chauffage et de cuisson en fonte de fer, dont les ateliers sont transférés à Guise en 1846. Un deuxième site de production est créé en Belgique en 1853, à Forest-lez-Bruxelles puis à Laeken. La raison sociale de l'entreprise réunit les nom de Jean-Baptiste André Godin et de son épouse Esther Lemaire. L'entreprise devient en 1880 la [Société du Familistère de Guise, Association coopérative du capital et du travail.](#)

BiographieEntreprise fondée en 1840 à Esquéhéries (Aisne) par Jean-Baptiste André Godin pour la fabrication d'appareils de chauffage et de cuisson en fonte de fer, dont les ateliers sont transférés à Guise en 1846. Un deuxième site de production est créé en Belgique en 1853, à Forest-lez-Bruxelles puis à Laeken. La raison sociale de l'entreprise réunit les nom de Jean-Baptiste André Godin et de son épouse Esther Lemaire. L'entreprise devient en 1880 la [Société du Familistère de Guise, Association coopérative du capital et du travail.](#)

---

NomVan Gennip, C. J.

GenreHomme

Pays d'originePays-Bas

ActivitéCommerce

BiographieCommerçant à Amsterdam (Pays-Bas) dans la seconde moitié du XIXe siècle, distributeur des appareils des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Il est établi au 422, rue Schipperesgracht à Amsterdam en 1863.

---

NomVan Laer

GenreHomme

Pays d'origineBelgique

Activité

- Commerce
- Employé/Employée

BiographieVoyageur de commerce actif en Belgique dans la seconde moitié du XIXe siècle. Il voyage en 1862-1863 pour le comte des Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Van Laer réside à Bruxelles (Belgique) en 1863.

---

NomVerstraeten-Demeurs, Ph.

GenreHomme

Pays d'origineBelgique

Activité

- Patron/Patronne
- Transport

BiographieCommissionnaire expéditeur pour l'étranger établi à Bruxelles (Belgique), au 9 Bassin-du-Commerce et au 1 quai du Chantier, dans la seconde moitié du XIXe siècle.

---

NomVigerie, A.

GenreHomme

Pays d'origineFrance

ActivitéEmployé/Employée

BiographieComptable employé à Guise par les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire de 1862 à 1865. Godin le désigne comme son « principal employé » en 1863. L'épouse de A. Vigerie s'occupe de l'aménagement de la première salle d'asile du Familistère de Guise. De mars 1864 à mars 1865, Godin correspond avec lui en expédiant son courrier à Amsterdam (Pays-Bas).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/07/2022

Dernière modification le 20/08/2025

---

240  
246

Guise 2 Juillet 1863-4-3  
Monsieur Rodin Lemaire  
à Laken

Je vous confirme ma L<sup>e</sup> du 30 juillet à peine passée  
celle ci vous soumettre mes observations à vos questions  
relatant l'examen des écritures au 24 Juillet :

Votre caisse de secours doit 150<sup>t</sup> ; comme vous ne percevez  
pas le cotisation, les aumônes actuelles doivent avoir pour but  
de tailler le libit ; si vos ouvriers comptent sur ces secours  
en cas de maladie, il faut à étudier le moyen d'y arriver par les cotisations  
Vous prenez l'ordre chez le Banquier pour 1000<sup>t</sup> bien  
qu'il eut été convenu que v<sup>y</sup> le prendriez par 300<sup>t</sup>

Prenez Mr Lemire de v<sup>y</sup> remettre un compte indiquant  
l'application des sommes que v<sup>y</sup> lui avez versées & qu'il  
figureront au x<sup>e</sup> Frais de procès 1000<sup>t</sup> v<sup>y</sup>

Même demande à faire à Mr Dancourt p<sup>r</sup>  
so qu'il a reçus de vous son même titre que Mr Lemire.

Faites préparer un compte très détaillé de Van Syck,  
compte courant & compte de dépôt, depuis que n<sup>t</sup> connaissons  
en relation avec lui ; libélez les articles avec tous les  
renseignements que vous avez ou v<sup>y</sup> pourrez : citation des  
lettres & leurs originaux ou copies, l'épître de chemin de  
fer, accises de réceptions de vos entrées &c &c &c

Prenez de nombreux & sérieux renseignements sur  
Van Syck qui à déjà acheté p<sup>r</sup> 2000<sup>t</sup> ; faites encore  
200<sup>t</sup> à échec à pourra, vraisemblablement sans faire  
des demandes plus importantes au moment de l'hiver ; ce  
qui amènerait un bécourrou sur l'issue laquelle j'ai  
besoin d'être renseigné & rassuré.

Vous avez acheté des manches repulles à 16<sup>fr</sup>,  
je vous en ai fourni à 10<sup>fr</sup> & je pourrais facilement, sur  
votre demande en joindre 300 à une expédition à économiser  
11<sup>fr</sup> =

Veuillez prendre note qu'une erreur d'impression  
à votre tarif porte 90<sup>fr</sup> pour la cheminée 32 mortaises ;  
c'est 9<sup>fr</sup> & il faut dire & rectifier sur vos tems non parus.

Je vous prie de ne plus faire d'écritures de 40<sup>fr</sup>  
comme pour le port de Venlo vendu à Luppens ; le  
papier de temps les écrivains n'est pas compris.

Je vous signale quelques débiteurs anciens bons  
il faudrait proportionner une rétention de 4<sup>fr</sup> pour n'avoir  
pas à le faire plus tard : Deschambert à Anvers ; Pickartz  
Schmitz à Bruxelles ; Stael, à Bruxelles ; Heboeck à Laeken ;  
Ketels à Laeken ; Delerix à Bruxelles ; Foot à Louvain ;  
Teeters, messager, à Bruxelles ; Luppens, à Laeken ; les débtablels ne  
se fâchent pas d'une régularité ; les insolubles pourront  
vous donner des à comptes.

Vous avez des clients qui sont créiteurs de Bonif<sup>fr</sup>.  
Ils vous ont bien demandé cette année ; rappelez leur leur  
crédit en les engageants par lettre spéciale et vous prendrez un  
ordre : Dubois = Maurand = Brach = Dommer = Laurens = Valcke = Ruelens

Il y a une échéancière à finir immédiatement & je vous  
rappelle que les poursuites ne boivent pas alors pour effacer  
le débiteur la dette ; ils ne doivent s'attendre qu'en  
raison de la vertu de la bonne part l'huijres d'arrived à  
un résultat satisfaisant.

Veuillez, à l'avenir, porter au comptable pour  
ce qu'il concerne, le faire à ce que son fils a  
ses commissions siennes réunies.

345

repartimis Alderson me demande une  
différence de prix à laquelle je ne pourrai  
consentir ; <sup>me</sup> le laissez pas de mettre  
en retard pour le paiement des loyers  
et informez vous de la possibilité de trouver un  
autre locataire.

Verstraeten Lemoine doit 18974<sup>10</sup> pour les envois  
en remboursement ; ces opérations ne doivent pas traîner.  
L'uper dienau le 3<sup>me</sup> vous a versé pour solde  
11506 & vous le maintenez créiteur de 7<sup>10</sup> pourquoi  
vous ne m'avez pas fait disposer sur garitte de  
15. 10 pour celle de vs exp<sup>re</sup>son du 29 de ce dernier ?

Bergmanns n'a pas payé son loyer le Mars ; est  
il en retard de ceux échus depuis & qu'en faites vous ?  
Sollez le & Périlleux le Tonnerre au crédit de  
P. & P.

Comment se fait il que la fab<sup>re</sup> Fr<sup>te</sup> qui n'est  
demandée que pour ventes faites & à expédition de suite ait un  
débit de 4900<sup>10</sup> contre un crédit de 1900<sup>10</sup> au plus ; vous  
avez donc un stock de 3000<sup>10</sup> demandé en prévision ?

Dans le temps vous m'avez écrit que Bollieu  
tenait son dépôt en compte courant aux conditions  
de n<sup>o</sup> heure ou tarif & vous n'avez rien fait pour cela sur  
mes lettres : est ce donc un profond amné ?

Veuillez préparer vos réponses à ce qui précéde & je  
vous en relâcherai l'envoi sous lett jeudi soir.

Agitez, Monsieur, mes saluts empressés  
J. P. de Lolin Lemoine  
Sigerie